Résolution sur les droits de l'homme au Bangladesh

2005/2545(RSP) - 14/04/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 93 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, une résolution sur les droits de l'homme au Bangladesh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne les multiples attentats à la bombe dans ce pays et engage le gouvernement bangladais à s'assurer que les enquêteurs internationaux assistant les services de renseignements bangladais auront un plein accès à tous les éléments de preuve relatifs aux attentats. Il engage également le gouvernement bangladais à :

- ne pas détenir abusivement des militants de l'opposition,
- ne pas réprimer les opposants politiques pacifiques en recourant à la torture et à la détention,
- mettre un terme aux opérations de lutte contre la criminalité menées par les forces paramilitaires du "Bataillon d'action rapide",
- autoriser la participation de la population à des manifestations culturelles traditionnelles et prévoir des mesures de sécurité afin que ces événements se déroulent en toute sécurité;
- prendre des mesures préventives à l'égard des groupes paramilitaires musulmans qui ont semé la violence et créé un climat d'intimidation dans les régions rurales du pays.

Le Parlement demande également que les personnes qui ont notoirement participé au massacre de citoyens bangladais et à d'autres crimes de guerre pendant la guerre de libération du Bangladesh de 1971 soient traduites en justice.

Par ailleurs, le Parlement estime que, dans la perspective des élections législatives prévue pour fin 2006 /début 2007, des réformes générales sont nécessaires afin de rétablir le calme et permette à ces élections de se dérouler dans de bonnes conditions.

Le Parlement soutient également les initiatives prises par l'UE pour soutenir les minorités religieuses au Bangladesh et appui pleinement les mesures encore trop timides prises par le gouvernement bangladais pour améliorer la situation politique dans le pays.

Enfin, le Parlement appelle le Conseil à réexaminer l'application de la clause relative aux droits de l'homme et à la démocratie figurant dans l'accord de coopération entre la CE et le Bangladesh afin de s'assurer que le gouvernement bangladais consent des efforts suffisants pour améliorer la situation des droits de l'homme.